



Nom du fournisseur : Phœnix SPI
ROP n° : 127-18
Numéro de contrat : 05005-180838-001-CY Date
d'attribution du contrat : 2019-02-20
Date de soumission : 2019-04-11
Valeur du contrat : 69 986,50 \$ (incluant la TVH)

Sondage auprès des électeurs à la suite de l'élection partielle du 25 février 2019 dans Outremont (Québec), York–Simcoe (Ontario) et Burnaby-Sud (Colombie- Britannique)

Sommaire

Préparé pour Élections Canada

Nom du fournisseur : Phœnix SPI
Numéro du contrat : 05005-180838-001-CY
Valeur du contrat : 69 986,50 \$ (incluant la TVH)
Date d'attribution : 2019-02-20
Date de livraison : 2019-04-11

Numéro d'enregistrement : POR 127-18

Pour plus d'information sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca

This report is also available in English

Sommaire

Élections Canada a chargé l'entreprise Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) de réaliser un sondage afin de l'aider à évaluer l'élection partielle fédérale qui a eu lieu le 25 février 2019 dans les circonscriptions d'Outremont (Québec), de York–Simcoe (Ontario) et de Burnaby-Sud (Colombie-Britannique).

Contexte et objectifs

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à mener des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux, à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada* (LEC) et à surveiller l'observation de la législation électorale.

Dans son programme d'évaluation, l'organisme voulait sonder les personnes ayant qualité d'électeur dans les circonscriptions d'Outremont (Québec), de York–Simcoe (Ontario) et de Burnaby-Sud (Colombie-Britannique), où se tenait une élection partielle fédérale le 25 février 2019. Il voulait ainsi obtenir des données fiables afin d'évaluer l'opinion, les attitudes et les connaissances des électeurs par rapport à ses services ainsi qu'à divers aspects de leur expérience.

Les objectifs de recherche consistaient à mesurer les opinions des électeurs sur diverses questions liées à l'élection et à permettre l'évaluation et l'amélioration des programmes et services d'Élections Canada offerts aux électeurs. Les répondants ont plus précisément été consultés sur les questions suivantes :

- conscience de la tenue de l'élection partielle et connaissance des diverses façons de voter;
- sources d'information sur l'élection;
- expérience quant à l'inscription, dont avec la carte d'information de l'électeur (CIE);
- expérience quant aux communications d'Élections Canada;
- expérience de vote à l'élection partielle fédérale;
- attitudes à l'égard d'Élections Canada et des résultats électoraux.

Les résultats permettront d'évaluer et d'améliorer les programmes et les services qu'offre Élections Canada aux électeurs et pourraient aider à préparer les rapports du directeur général des élections au Parlement.

Méthodologie

Un sondage téléphonique à composition aléatoire de 13 minutes a été mené auprès de 1 202 personnes ayant qualité d'électeur. Les répondants étaient des citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus le jour du scrutin, soit le 25 février 2019, et qui habitaient dans la circonscription électorale (c'est-à-dire que leur adresse de résidence habituelle s'y trouvait) à

partir du premier jour de la période d'élection partielle jusqu'au jour du scrutin. Parmi les 1 202 sondages, 882 ont été réalisés en anglais et 320, en français.

Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (utilisateurs de téléphone fixe et de téléphone cellulaire) a été utilisée pour réduire au minimum les erreurs de couverture. Le ratio de numéros de téléphone à ligne fixe par rapport aux numéros de téléphone cellulaire variait d'une circonscription à l'autre. On a proposé aux personnes qui ont refusé de participer au sondage par téléphone de remplir un questionnaire autoadministré en ligne. Douze répondants ont accepté de répondre au questionnaire en ligne, mais aucun d'entre eux ne l'a fait. Tous les résultats ont donc été obtenus par téléphone.

Les données, qui ont été recueillies du 26 février au 12 mars 2019, ont été pondérées afin de refléter la répartition de l'âge et du sexe des électeurs admissibles. La marge d'erreur pour un échantillon de cette taille est de $\pm 2,8$ %, 19 fois sur 20, et la marge d'erreur pour les résultats de chaque circonscription électorale est de $\pm 4,9$ %, 19 fois sur 20. Pour obtenir une description détaillée de la méthodologie utilisée, veuillez consulter l'annexe 1.

Faits saillants

Conscience de la tenue de l'élection partielle et information de l'électeur

- La vaste majorité des répondants (95 %) indiquent qu'ils étaient au courant de l'élection partielle fédérale du 25 février 2019 dans les circonscriptions d'Outremont (Québec), de York–Simcoe (Ontario) et de Burnaby-Sud (Colombie-Britannique).
- Afin d'améliorer les données concernant le souvenir qu'ont les répondants des publicités d'Élections Canada, un échantillon fractionné a été utilisé pour mettre à l'essai une nouvelle question. Cette méthode a été utilisée pour la première fois lors du sondage suivant l'élection partielle du 3 décembre 2018. On a posé à la première moitié des répondants la question traditionnelle à savoir s'ils se rappelaient avoir vu, entendu ou lu des publicités ou des communications diffusées par Élections Canada qui indiquaient où, quand et comment voter, et si oui, dans quel contexte. On a posé à l'autre moitié quatre questions fermées pour vérifier s'ils se rappelaient avoir vu, entendu ou lu des publicités ou des communications diffusées par Élections Canada sur les médias sociaux, en naviguant sur le Web ou sur une application mobile, en écoutant la radio ou en lisant un journal local. Puis on leur a demandé s'ils se rappelaient avoir vu, entendu ou lu des publicités ou des communications diffusées par Élections Canada dans tout autre format. Dans les deux échantillons, une majorité d'électeurs se souvenait des publicités d'Élections Canada (54 % et 76 % respectivement). Cependant, une plus forte proportion de répondants à la deuxième question disent se souvenir de publicités ou de communications d'Élections Canada.
- Les répondants qui se rappellent avoir vu des publicités ou reçu des communications au sujet de l'élection partielle indiquent les avoir surtout remarquées dans les dépliants d'Élections Canada (29 %) ou dans les journaux (24 %), ou se souviennent d'avoir reçu leur CIE (24 %). Les électeurs du deuxième échantillon fractionné, qui étaient au courant de l'élection partielle, mentionnent avoir surtout remarqué les publicités d'Élections Canada dans les journaux locaux (33 %) ou à la radio (31 %). De plus, environ un quart des

répondants se rappellent avoir remarqué des publicités sur les médias sociaux (24 %) et un autre quart sur le Web ou sur une application mobile (24 %).

- Une grande majorité de répondants (92 %) mentionnent s'être sentis informés à savoir où, quand et comment voter à l'élection partielle du 25 février 2019, et près des trois quarts (73 %) indiquent avoir été *bien informés*.
- Pendant la campagne, 12 % des répondants ont visité le site Web d'Élections Canada, et 4 % ont tenté de communiquer avec Élections Canada.
- Ceux qui ont communiqué avec Élections Canada sont généralement satisfaits de l'information reçue : 86 % des répondants sont satisfaits de l'information obtenue sur le site Web d'Élections Canada, et 77 %, de l'information obtenue auprès d'Élections Canada.

Carte d'information de l'électeur et inscription

- Environ 9 répondants sur 10 (89 %) qui étaient au courant de l'élection partielle fédérale mentionnent avoir reçu leur CIE, et 90 % d'entre eux indiquent l'avoir apporté au bureau de vote.
- Pratiquement toutes les personnes qui ont reçu une CIE indiquent que le nom (97 %) et l'adresse (99 %) qui y figuraient étaient exacts.
- Les trois quarts des répondants (76 %) savent qu'un électeur doit être inscrit pour avoir le droit de voter à une élection partielle fédérale, et 61 % savent que les électeurs peuvent s'inscrire au bureau de vote et voter tout de suite après.
- Un échantillon fractionné a été utilisé afin de confirmer la réaction à une question qui mesure la connaissance du service d'inscription en ligne, comme on le fait depuis octobre 2017. La question a été posée telle qu'elle était formulée dans les sondages précédents à la moitié des répondants, et sous une forme simplifiée à l'autre moitié. Les électeurs qui ont répondu à la version simplifiée sont plus nombreux à indiquer être au courant de la possibilité de s'inscrire en ligne (66 %) comparativement à ceux qui ont répondu à la question originale (54 %), et sont moins nombreux à répondre qu'ils ne le savent pas (29 % comparativement à 40 %).

Vote et participation électorale

- Parmi les répondants qui étaient au courant de l'élection partielle, les deux tiers (66 %) indiquent avoir voté.
- Parmi les répondants qui n'ont pas voté à l'élection, 4 sur 10 (41 %) disent s'être abstenus pour des raisons liées à la vie courante ou à la santé, un tiers (29 %) pour des raisons de nature politique et 5 % pour des raisons liées au processus électoral.
- Plus des deux tiers (75 %) des répondants qui ont voté à l'élection partielle affirment l'avoir fait au bureau de vote le jour de l'élection.
- On a utilisé une méthode d'échantillon fractionné pour les questions visant à évaluer la connaissance des électeurs concernant les méthodes de vote actuelles. On a demandé en question ouverte à un échantillon de répondants ($n = 615$; échantillon fractionné 1) d'indiquer les diverses méthodes de vote actuelles s'offrant aux électeurs lors d'une élection fédérale. On a posé deux questions à l'autre échantillon ($n = 587$; échantillon fractionné 2).

- On leur a d'abord demandé quelles sont les façons de voter lors d'une élection fédérale, puis on leur a demandé s'il est possible de déposer un bulletin de vote par anticipation. Les deux formulations entraînent des résultats semblables. La majorité des électeurs (86 %) des deux échantillons fractionnés savent qu'ils peuvent voter en personne le jour de l'élection et dans un bureau de vote par anticipation (61 %). Seulement 5 % savent qu'ils peuvent voter dans un bureau d'Élections Canada, et 17 % par la poste.

Identification des électeurs

- Comme dans les sondages postélectoraux précédents, une question sur l'identification des électeurs a permis de déterminer que 95 % des répondants savent qu'un électeur doit présenter une preuve d'identité, et 92 %, qu'un électeur doit présenter une preuve d'adresse.
- Un échantillon fractionné a été créé afin de tester une seconde méthode et a révélé une moins forte proportion de répondants pleinement au courant des exigences d'identification : 79 % des répondants donnent la bonne réponse en affirmant que les électeurs doivent présenter une preuve d'identité et une preuve d'adresse pour voter à une élection fédérale, tandis que 20 % répondent mal ou ignorent la réponse.
- Presque tous les répondants (99 %) mentionnent avoir trouvé facile de répondre aux exigences d'identification, et 92 % disent avoir trouvé cela *très* facile.

Expérience des électeurs

- Parmi les votants de l'élection partielle fédérale du 25 février 2019, presque tous (96 %) disent avoir trouvé facile de voter, et 84 % indiquent avoir trouvé cela *très* facile.
- Presque tous les votants de l'élection partielle (99 %) sont satisfaits des services offerts par les employés d'Élections Canada, et 87 % se disent *très* satisfaits.
- Presque tous les votants (97 %) se disent satisfaits de leur expérience de vote en général, et 80 % se disent *très* satisfaits.

Équité et confiance

- On a posé aux répondants deux versions d'une question sur leur perception de l'équité dont Élections Canada a fait preuve dans le cadre de l'élection. Pour la moitié des répondants, la question portait précisément sur *l'élection partielle fédérale du 25 février 2019*, tandis que pour l'autre moitié des répondants, la question portait sur les élections partielles en général. Une majorité plus importante (93 %) des répondants de la question plus générale mentionnent qu'Élections Canada gère les élections de façon équitable comparativement à 85 % des répondants qui ont répondu à la question plus précise. Parmi les électeurs qui ont répondu à la question plus générale, une plus faible proportion de répondants ont répondu « Ne sait pas » (6 %) par rapport à ceux qui ont répondu à la question plus précise (12 %).
- Un échantillon fractionné a également été utilisé pour sonder les répondants quant à la confiance qu'ils ont en l'exactitude des résultats de l'élection partielle. On a demandé aux répondants d'indiquer leur niveau de confiance en l'exactitude des résultats de leur circonscription. On a lu à un sous-groupe de répondants ($n = 598$) la phrase d'introduction suivante avant qu'il ne réponde à la question : « À la fin d'une élection fédérale, les préposés au scrutin de chaque circonscription comptent les votes à la main et rendent

compte des résultats à Élections Canada. » Les deux formulations donnent des résultats similaires. Toutefois, les électeurs qui ont répondu à la question sans introduction et dans laquelle on mentionne explicitement « dans votre circonscription » sont plus susceptibles d'avoir un niveau de confiance très élevé (63 %) que ceux qui ont répondu à la question avec introduction et sans la mention de la circonscription (55 %).

Notes aux lecteurs

- Afin de faciliter la lecture, les termes « électeurs » et « répondants » sont utilisés de façon interchangeable pour désigner tous les participants au sondage. Le terme « votant » désigne les participants au sondage qui indiquent avoir voté.
- Tous les résultats du rapport sont exprimés en pourcentage, sauf indication contraire. Comme les chiffres ont été arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre de répondants change au fil du rapport du fait que des questions ont fréquemment été posées à des sous-échantillons du groupe de participants au sondage. Les lecteurs devraient en être conscients et faire preuve de jugement lorsqu'ils interprètent des résultats obtenus auprès d'un plus faible nombre de répondants.
- Les différences démographiques et les autres types de différences relevées dans les sous-groupes sont indiqués dans le rapport. Lorsqu'il est question des variations entre les sous-groupes, seules les différences qui sont importantes au niveau de confiance de 95 % et qui ont trait à un sous-groupe dont la taille de l'échantillon dépasse $n = 30$ sont indiquées.
- Si une catégorie ou plus d'un sous-groupe n'est pas mentionné dans une discussion sur les différences entre les sous-groupes (si deux des trois circonscriptions sondées sont comparées, par exemple), on peut en conclure que seules les catégories en question avaient des différences considérables.

La valeur du contrat était de 69 986,50 \$ (TVH incluse).

À titre de dirigeante principale de Phoenix SPI, je certifie par la présente que les livrables respectent en tous points les exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique énoncées dans la *Politique sur les communications* et la *Procédure obligatoire relative à la recherche sur l'opinion publique* du gouvernement du Canada. Plus précisément, les livrables ne contiennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Alethea Woods
Présidente
Phoenix Strategic Perspectives